«Vallon Magazine» Edition de la Mairie de Vallon Pont d'Arc - Tél. 04 75 88 02 06 - www.mairie-vallon.com - OCTOBRE 2019

→ L'ÉDITO DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Notre commune avance...

Voici le 6^{ème}Vallon Magazine de la mandature. Vous y retrouverez comme à l'accoutumé au fil des rubriques un condensé de ce qui s'est passé dans notre commune ces derniers mois. Cela va des petits travaux, pose de poubelles de ville, éclairage public, fleurissement, sécurisation avec la pose de barrières ou la réalisation de murs en pierre sèches, aménagement des quartiers, jusqu'aux gros chantiers, espace sportif, bâtiment des services techniques, travaux routiers, remise en service de la centrale hydroélectrique de Gos, en passant par des innovations, Village d'Artisans d'Art, ville classée station de tourisme, zéro-pyhto, collecte des biodéchets, aires de piquenique, patinoire et marché de noël...

Derrières toutes ces réalisations, il y a le travail assidu des personnes pour assurer le service public : urbanisme, état civil, gestion des situations d'urgence et planification des services aux personnes, sécurité, dénomination des rues et numérotation des habitations, signalisation d'information locale, tenue des bureaux de vote pour les élections, recensement...

Votre conseil municipal a soutenu et amplifié l'action sociale : aide aux plus démunis avec le CCAS et la banque alimentaire, repas des ainés et colis de noël, kit de fournitures pour tous les élèves Vallonnais du collège, dictionnaires offerts aux élèves entrant à l'école primaire et au collège, carte jeune ou carte sénior, soutien aux associations caritatives, actions luttant contre les maladies avec octobre rose, la ligue contre le cancer... ou les discriminations.

Avec les nouveaux moyens communication, et dans un village qui innove et se transforme, la Municipalité adaptée pour vous continuellement informés : réunions dans tous les quartiers où vos élus se sont déplacés, bulletins municipaux réguliers ou numéros spéciaux, panneaux lumineux, site internet qui fait peau neuve, réseaux sociaux, permanences des élus, réunions de chantiers d'informations spéciales pour les habitants concernés (Ratière, Leuzière, route des gorges, route de Salavas, les Mazes...).

Le conseil municipal a régulièrement suivi et soutenu tous les événements aux côtés des associations : marathon international des Gorges, Raid nature du Pont d'Arc, Môme Z'émerveilles, Trail des 36000, fête de la moto, fêtes diverses et toutes les manifestations organisées par les associations locales, tournois et compétitions sportives, deux passages du Tour de France. Oui, il se passe beaucoup de choses! et en particulier grâce aux nombreux bénévoles qui composent le tissu associatif.

Nous arrivons à la fin du processus du nouveau plan de prévention des risques qui va être validé très prochainement. C'est une victoire pour notre commune et vos élus qui, suite à une étude aberrante présentée par la préfecture, se sont opposés pendant plusieurs années à un rehaussement de la hauteur des aléas des crues qui aurait condamné de très nombreuses surfaces constructibles et condamné plusieurs projets fondamentaux (CREPS, Espace sportif, agrandissement de la crèche, locaux des services techniques...). Heureusement, fait extrêmement rare, voire inédit dans notre pays, un Préfet a bien voulu nous entendre grâce aux arguments irréfutables que nous avons produit et au travail

VALLON

acharné d'un groupe d'élus pendant plus de 2 ans. La commune de Vallon Pont d'Arc a aussi établi un schéma directeur de gestion des eaux pluviales qui est déjà partiellement entré en application par un monumental nettoyage des ruisseaux. Avec des études permettant d'orienter les actions sur une trentaine d'années à venir, la commune a, dans le même cadre, réalisé le schéma directeur des eaux usées et le schéma directeur d'alimentation en eau potable. De très importants travaux ont été réalisés ou sont en passe de l'être dans cet objectif.

L'Opération Grand Site a permis d'exécuter une première phase d'importants travaux de requalification de la Combe d'Arc sous maîtrise d'œuvre départementale avec le concours financier de la Région et de l'Etat. Beaucoup reste encore à faire, mais la volonté de tous les acteurs est intacte et dans un esprit constructif et ouvert à la concertation, permettra d'offrir aux ardéchois comme à nos très nombreux visiteurs une image digne d'un Grand Site de France.

Alors que l'été se termine, pour dynamiser le village, nous allons encore tenter avec l'aide de tous les acteurs locaux, d'amplifier les animations en période hivernale pour le bien vivre des plus petits comme des plus grands: les illuminations, la foire et le village de Noël autour de notre patinoire seront cette année encore, comme bien d'autres évènements, des temps forts d'échanges et de convivialité.

La liste est longue de ce qu'il y aurait à dire sur la vie de notre commune, l'action de vos élus et des agents municipaux, liste bien trop longue pour la place qui m'est donnée dans cet éditorial du dernier bulletin de cette mandature...

Il faut toutefois encore mentionner le classement de notre village en station classée de tourisme. Pendant deux ans, nous avons travaillé avec nos services, sans l'aide d'un cabinet d'étude, et constitué le dossier de demande de classement. Après l'avis consultatif des organismes concernés (préfecture, préfecture de Région et ministères) qui ont tous validé notre demande sans amendement, Vallon Pont d'Arc a été reconnue Station Classée de tourisme par décret ministériel du 5 septembre 2018. Très peu de communes en France, ont pu obtenir ce statut! Seule autre station ardéchoise, Vals Les Bains, détenait un label équivalent en tant que commune thermale. Le 17 décembre la préfecture de l'Ardèche a pris un arrêté validant ce dossier et prononcé un sur-classement démographique qui porte désormais notre commune à 14 414 habitants !!!!!! Cette estimation tient compte des hébergements touristiques, gîtes et résidences secondaires et des équipements réalisés sur la commune. Ce label est un gage de qualité pour Vallon Pont d'Arc et pour tout le secteur. Il peut nous aider à obtenir plus de services, plus de personnels et je pense bien sûr à la gendarmerie et aux services publics. Grâce à ce classement nous disposerons de quelques moyens financiers supplémentaires.

Merci à toutes et à tous pour votre action et la confiance que vous nous accordez. Je vous souhaite une bonne lecture de ce Vallon Magazine.

> Votre Maire, Pierre PESCHIER

→ LE NOUVEAU LOGO

Le logo de la mairie avait depuis longtemps besoin d'être rajeuni et rendu plus lisible. Toutefois, par souci d'économie, nous avons attendu que les stocks de papier à lettre, enveloppes et autocollants pour les véhicules soient écoulés.

Les élus municipaux ont trouvé nécessaire de réaliser ce travail,

d'autant que le site internet, représentant également, l'image de la Mairie, était en train, lui aussi d'être refondu. Le service chargé de la communication a été très sollicité pour ce projet. Après un appel à candidature, c'est ABP Imprimerie Numérique de Saint-Étienne-de-Fontbellon qui a été retenue pour un montant de I 500,00 € HT.

Le choix d'un logo peut paraître anodin, mais au-delà des symboles qu'il peut représenter, notre logo est la plupart du temps associé sur les affiches, invitations ou créations, à celui d'autres partenaires : Région, Département, Etat, Communauté de Commune, sponsors... D'où l'impérieuse nécessité, de choisir un logo parfaitement lisible, afin qu'il se voit au milieu des autres.

Pour cela, il faut bien sûr abandonner ses propres choix esthétiques, des couleurs ou des symboles au profit de celui qui est le plus décryptable.

Ún groupe de travail a été constitué pour examiner les propositions de l'agence. Au fil des réunions, aucune proposition n'a reçu l'adhésion de tous les membres, il n'est jamais possible de faire l'unanimité sur telle ou telle proposition de logo. Après concertation, il a été admis comme prioritaire l'argumentaire de l'efficacité et donc de la lisibilité.

Le choix a été fait ainsi, et le nouveau logo que nous vous présentons aujourd'hui, va désormais se décliner sur tous les supports qui concernent la communication et l'image de notre commune.

ac notice commune.	
→ SOMMAIRE	
	page 7Cadre de vie
pages 2 et 3Travaux	page 8Scolaire & Social
page 3 suite Environnement	page 9Culture
page 4 et 5Intercommunalité	page 10 Finances
page 5 suite Associations & sports	page IIÉtat civil
page 5 suiteFestivités fin 2019	page I I suiteAdministration
page 6Urbanisme	page 12 Infos pratiques

→ LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC FAIT PEAU NEUVE

Après 6 ans de bons et loyaux services, le site internet de la commune change de visage. Depuis sa création en septembre 2013, les technologies et les fonctionnalités ont évolué. Il était devenu obsolète.

De plus, le prestataire ayant créé et hébergé notre ancien site internet a cessé son activité, il était donc nécessaire pour la Municipalité de trouver un nouveau gestionnaire. Le site est en cours de création, il sera plus réactif, plus intuitif et plus adapté à la vie de la commune et de ses administrés.

Après un appel à la concurrence auprès de différents prestataires et après étude des propositions selon des critères bien précis (offre technique, proposition, création-design, etc), la Mairie a retenu la Société ZEFYX, située à Lachapelle sous Aubenas pour un montant total de 4 900,00 € TTC.

L'adresse internet n'a pas changé : www.mairie-vallon.com

Rendez-vous sur le nouveau site dans quelques semaines et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.





RETOUR EN IMAGES

























TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES









INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE AUX MAZES

En ce début d'année 2019, des travaux sur le réseau d'eau potable entre « Les Rives de l'Ardèche » et la ZA des Estrades ont été réalisés.

Les conduites déjà en place étaient de dimensions insuffisantes pour desservir une urbanisation future et n'étaient pas conformes pour la sécurité incendie.

Des conduites plus grosses ont été posées et des poteaux incendie couvrent désormais cette zone mal desservie avant les travaux.

Le coût global des travaux représentant 347 777,00 € HT est financé entièrement par la commune.

La réfection du revêtement de la voirie a été réalisée dans le cadre du marché « voirie » de la Communauté de Communes pour un montant d'environ 100 000,00 € HT.











04 75 35 34 44 > LARGENTIÈRE 04 75 39 11 25

04 75 39 61 25

> RUOMS

04 75 39 40 21 > MONTPEZAT

04 75 94 40 66 > VALLON PONT D'ARC 04 75 88 02 02



P





Piscines • Bétons décoratifs www.mira-charmasson.com Tél: 04 75 88 06 05 Route de Ruoms - Plaine des Mazes 07150 Vallon Pont d'Arc

Maçonnerie • Charpente-Couverture

Neuf et Rénovation

Terrassements • Réseaux • Assainissement

CHARMASSON



→ TRAVAUX À VENIR SUR LA → AIRES DE PIQUE-NIQUE ROUTE DE SALAVAS

Des travaux sur la Route de Salavas ont été réalisés il y a quelques années.

Une nouvelle tranche de travaux débutera à l'automne avec l'enfouissement des réseaux tels que le pluvial, l'éclairage public, l'électricité et les télécoms.



Suivra la sécurisation de la route avec le busage des bas-côtés et la réalisation de trottoirs. Ces aménagements permettront une liaison sans danger pour les piétons entre le centre du village et le rond-point du Pont de Salavas.

Coût global 365 797,00 € TTC (frais d'études et d'assistance maitrise d'ouvrage compris) pour l'aménagement de voirie et 540 531,00 € TTC pour l'enfouissement des réseaux financés par le SDE07 et par la commune (165 000,00 € TTC part communale).

partenariat avec le Conseil départemental de l'Ardèche, la commune a créé 2 aires de pique-nique dans le Razal d'environ 400 m² chacune.

Une première au niveau de l'Aven Chazot sur la gauche et une autre un peu plus sur la droite en montant à la Grotte Chauvet 2.



L'étude topographique et la réalisation des plans ont été confiées à Géo-Siapp. Ces nouveaux espaces ont été financés par la commune de Vallon Pont d'Arc pour la partie terrassement, création de bordures, mise en place de la signalétique, achat et installation des tables et bancs ainsi que la réalisation des aménagements paysagers. Le Département de l'Ardèche s'est chargé de réaliser les brises-vues en terre et a participé financièrement au revêtement du sol à hauteur de 8 € le m² soit 6 240,00 € HT.

ESPACE SPORTIF



Les travaux du nouveau gymnase sont terminés depuis le mois de mai 2019. Ce chantier qui avait débuté en février 2018 a ouvert au public avant l'été et sera inauguré prochainement.

Les utilisateurs bénéficient d'installations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. De nombreux lieux de stockage sécurisés ont été créés afin de faciliter l'utilisation des locaux.

Quelques chiffres:

- Coût global des travaux : 3 000 000,00 € TTC.
- Nous sommes en attente du bilan financier définitif du maître d'oeuvre
- Subventions :
- 200 000,00 € TTC par le Département de l'Ardèche
- 311 704,26 € TTC par l'État
- 470 000,00 € TTC par la Région Auvergne-Rhônes-Alpes
- 665 000,00 € par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche





wironnement

ZERO PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'entrée en vigueur de la loi « Labé », la commune de Vallon Pont d'Arc n'utilise plus de produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des espaces publics. Depuis le 1er janvier 2019, la commercialisation et la détention de ces produits à l'usage des particuliers sont interdites.

Pour l'entretien des terrains et des fossés, il est donc indispensable d'utiliser d'autres moyens respectueux de la loi mais avant tout, de l'environnement et de la santé.

Pour se faire, la commune a dû revoir sa façon de travailler (fauchage raisonné, désherbage à la main, etc) et a investi dans du matériel spécifique : brosse métallique sur véhicule motorisé, désherbeur marchant, débrousailleuse, binettes sarcleuses, houes maraichères et outils manuels.

L'agence de l'eau (établissement public du ministère de l'environnement dédié à la préservation de l'eau) subventionne de 50% à 80% la commune pour l'acquisition de ce nouveau matériel et aussi pour la mise en place d'un plan de communication auprès de la population (flyers, dépliants, panneaux d'entrée de ville, etc) qui est en cours d'élaboration.

FAUCHAGE TARDIF = REFUGE DE BIODIVERSITÉ FAUCHAGE RAISONNÉ = NATURE PROTÉGÉE

Nous comptons donc sur votre compréhension lorsque vous constatez

Nous vous rappelons qu'il revient à chaque propriétaire, d'enlever les mauvaises herbes au pied de leur façade et sur le trottoir sur 70 cm de large.

UNE COLLECTE DE BIODÉCHETS

Fabien Puzenat de l'association Vigi-Nature nous explique l'expérimentation en cours :



« Depuis début mai, dans le cadre d'une convention avec l'Interco des gorges de l'Ardèche, l'association Vigi-Nature collecte les biodéchets d'un échantillon de 18 professionnels (restaurants, épicerie, boulangerie, camping, Biocoop, grossiste de fruits et légumes, glaciers...) des communes de Vallon, Salavas et Lagorce. Ces ressources organiques sont ensuite acheminées à l'aide d'un triporteur électrique vers les parcelles de trois maraîchers partenaires pour y être compostées en tas.»

Un modèle en circuit court pour notre Territoire

« L'objectif de cette phase expérimentale est de mieux évaluer le gisement disponible et de trouver des fonctionnements efficients, dans l'intérêt des professionnels du tourisme et des paysans. L'équipe a collecté 20 tonnes cette saison.

Ces matières organiques sont ainsi détournées de la décharge de Grospierres et pourront donner un amendement fertile aux maraîchers partenaires. Un bilan sera rendu publique en octobre et permettra de choisir dans quelles mesures cette filière doit être généralisée sur l'intercommunalité pour la saison 2020. »





-> LE MOULIN DE SALAVAS À GOS ET SA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Ce beau dossier visant à produire de l'énergie propre avance en commun avec nos voisins et amis de Salavas.

Après une consultation des candidats qui pouvaient nous accompagner sur ce projet, Energie Rhône Vallée a été retenu pour piloter les travaux et la remise en route de cette centrale, propriété de nos 2 communes. Dans quelques mois, un projet technique va être proposé ainsi qu'une structure juridique incluant les deux communes et les autres partenaires. Ce projet devrait constituer un petit apport financier au budget de nos 2 municipalités.

Avec la commune de Salavas, nous serons particulièrement vigilants à la réalisation du volet pédagogique. A l'attention des habitants et des enfants des écoles, il permettra de comprendre comment est produite cette électricité «propre» et traitera aussi de la vie de la rivière et notamment des crues de l'Ardèche qui sont répertoriées sur les murs même du moulin. Pourront être aussi étudiées ou présentées sur le site la vie de la faune et de la flore de la rivière. Ce beau projet va désormais entrer dans la phase opérationnelle.







175, Chemin de Carcalet 07150 Vallon Pont d'Arc



UALLON PONT D'ARC

Géomètres experts • Bureau d'études Maîtrise d'oeuvre • Environnement • Urbanisme

www.geo-siapp.com Bureau secondaire : Rue Lorion Blachère 07150 Vallon Pont d'Arc GEO-SIAPP Tel: 04 75 88 42 30 • Mail: vallon@geo-siapp.com



GARAGE DU PONT

Mécanique - Carrosserie - Dépannage Station Service 24/24

Tel. 04 75 88 00 97

■ garagedupontsalavas@orange.fr • La Plaine 01750 Salavas

ORDURES MÉNAGÈRES : COMMENT ÇA MARCHE EN 2019 ? ET À PARTIR DU 1ER JANVIER 2020 ?

Nous savons tous que le mode de collecte des La façon de collecter ordures ménagères a changé, mais beaucoup d'interrogations et d'idées fausses demeurent... Pour essayer d'y voir plus clair, voici quelques points à retenir

Cette année 2019 est une année intermédiaire entre l'ancien système et le nouveau qui se met progressivement en place.

Le mode de financement

Jusqu'à maintenant, les particuliers étaient imposés en fonction de leur patrimoine foncier, le montant à payer étant intégré à la taxe foncière. Pour cette année 2019, la communauté de communes a établi des tarifs qui varient en fonction du nombre de personnes dans le foyer (par exemple, 156 € pour 1 personne, 199 € pour 2 personnes, 220 € pour 3 et plus, et 199 € pour une résidence secondaire).

Pour les professionnels qui utilisent le mode standard de collecte, les tarifs varient en fonction de leur catégorie (par exemple, 920 € pour un restaurant de plus de 100 m², 199 € pour un gite). Les gros générateurs d'ordures ménagères (type restaurant, hôpital, mairie, etc) peuvent àdhérer à une collecte particulière à domicile dont le tarif a été fixé en fonction du volume à

À partir du ler janvier 2020, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères se composera d'une part fixe (dont le montant n'est pas encore connu) et d'une part variable qui sera fonction de la quantité de déchets ménagers résiduels déposés dans les colonnes équipées de tambour et du système d'identification par carte magnétique.

Jusqu'à maintenant, il y avait la collecte en porte à porte dans le centre du village, et la collecte en points d'apports pour les écarts du village. En 2019, ce type de collecte a continué quelques mois, et des Points d'Apport Volontaires (PAV) ont été installés en 16 points du village.

Sur ces PAV, il y a les colonnes équipées de tambour qui s'ouvrent en utilisant la carte magnétique qui était à aller chercher au siège de la communauté de communes pour les déchets ménagers résiduels. A chaque ouverture de tambour (gratuit en 2019), un sac de 30 litres peut être déposé. Il y a également les colonnes jaunes pour le papier et le plastique. Pour le verre, toutes les anciennes colonnes ont été déplacées sur les nouveaux PAV, et elles seront remplacées dans quelques années.

Et les cartons?

Jusqu'à présent, les cartons pouvaient être déposés soit dans les bacs Pélican prévus à cet effet, soit directement à la déchèterie (système de ramassage en porte à porte pour les professionnels)

A ce jour, avec l'arrivée des points d'apports, les bacs Pélican ont été enlevés et remplacés par des colonnes comme pour les ordures ménagères et le recyclage. Il est toujours possible de se rendre directement à la déchèterie. Les cartons doivent être pliés et rangés et ne doivent pas être souillés.

Pour les professionnels, le ramassage en porte à porte ne se fait plus depuis le 1er janvier 2019.

La façon de trier





Plan des points de collecte

Pour les particuliers	Avant 2019	2019	Après 2019
Type d'imposition	Taxe d'enlèvement	Année intermédiaire	Redevance incitative
Montant calculé en fonction de l'impôt	Tave foncière	Calculée sur le nombre de personnes dans le foyer ou de la catégorie professionnelle	Part fixe (montant pas encore connu) + part variable en fonction de la quantité de sacs jetés
Type d'enlèvement	Porte à porte pour le centre du village Points d'apports pour les écarts	Coexistence des 2 systèmes jusqu'en juin, puis en points d'apports volontaires	16 points d'apports volontaires

-> ÉTUDE RELATIVE AU SCHÉMA D'ORGANISATION DE CANÖE-KAYAK ET DE BAIGNADE SUR L'ARDÈCHE ET SES AFFLUENTS

Cette étude confiée au cabinet IED, est réalisée sous la houlette des communautés de L'activité de baignade communes des Gorges de l'Ardèche et du Pays des Vans en Cévennes. Elle a débuté mi 2018 et se déroule en 3 phases :

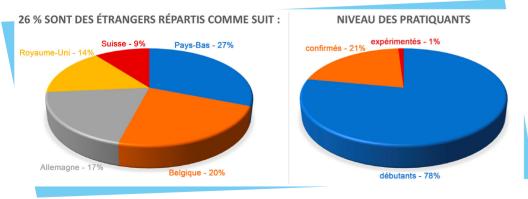
- La réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic intégrant les dimensions paysagères et environnementales :
- Un travail en ateliers pour construire un schéma stratégique ;
- Le développement de ces idées dans un plan d'action qui deviendra opérationnel.

L'analyse des activités en quelques chiffres :

L'activité canoë-kayak

- 265 000 bateaux par an sur l'Ardèche et le Chassezac dont 75 % en juillet / aout ;
- 523 000 pratiquants répartis : 11 % de Voguë à Ruoms, 51 % de Sampzon à Châmes, 25 % sur les Gorges de l'Ardèche et 13 % sur le Chassezac.
- Les 99 structures embauchent 381 personnes soit 130 EETP (Equivalent Emploi Temps Plein), plus 543 emplois indirects ou induits soit un total de 673 EETP générés par le canoë-kayak (soit environ 2000 personnes directement concernées).

450 000 touristes pratiquent le canoë-kayak



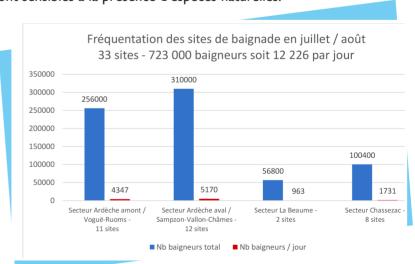
- Impact financier: 630 000 nuitées/journées dédiées au canoë-kayak induisent directement des retombées économiques de 33 millions d'Euros dont 10 Millions d'Euros dépensés dans les structures (I € dépensé dans une entreprise génère 2.3 € dans les autres secteurs)
- 64.5 % des touristes pratiquant le canoë-kayak considèrent que le canoë-kayak est déterminant dans le choix de leur séjour. L'impact indirect est colossal : 79 millions d'Euros indirectement générés par le canoë-kayak.

Cette étude très précise réalisée par le cabinet JED, est basée sur des comptages réels. Elle est détaillée dans la note de synthèse sur chaque tronçon de rivière et sur chaque embarcadère ou débarcadère.

Elle démontre s'il en était besoin l'impact économique très important de l'activité canoëkayak en sud Ardèche.

Le territoire étudié compte de nombreux sites, avec pour la plupart, des niveaux importants de fréquentation :

- 39% des baigneurs ne font pas d'autres activités que celle de baignade au cours de la journée et 14% restent sur le site pour pique-niquer.
- Les principales remarques concernent l'insuffisance ou l'éloignement des corbeilles ou containers à déchets, l'absence de toilettes, l'absence d'aménagements, le stationnement, la configuration ou l'entretien des espaces, les accès handicapés...
- Par ailleurs les clientèles semblent très attachées au cadre paysager et à la naturalité des sites et sont sensibles à la présence d'espèces naturelles.



Ces études ont débouché sur un travail en ateliers incluant tous les acteurs socioprofessionnels, associatifs, élus, représentants des administrations territoriales et départementales, syndicats intercommunaux, pour réaliser une analyse paysagère, une analyse environnementale, et un diagnostic pour toutes ces activités et émettre après l'été 2019 un certain nombre de propositions relatives aux attentes des uns et des autres. Un beau dossier à suivre...

→ ENQUÊTE SUR LES BESOINS DE LA POPULATION

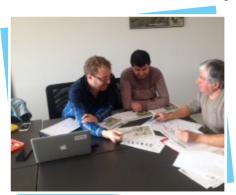
Afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et des services du territoire, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche réalise une enquête par questionnaire auprès de la population pour connaître vos besoins. Ces questionnaires sont totalement anonymes et confidentiels. Ils sont disponibles en Mairie ainsi qu'au siège de la CCGA, sur les sites internet. Vous pourrez ensuite les déposer dans les urnes prévues à cet effet.

En vous remerciant pour votre participation.

Antercommunalité

->> PERMANENCES D'URBANISME CAUE ET ALEC À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avec comme objectif d'être au plus près de la population et de lui fournir un service de qualité, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche se positionne comme la porte d'entrée en matière de



conseil dans les domaines de l'urbanisme et de l'Habitat. A ce titre, les permanences du CAUE (conseil en architecture urbanisme et environnement) seront désormais tenues au siège de la Communauté de communes, quartier Ratière.

Ces permanences, qui offrent un service gratuit aux particuliers qui souhaitent construire ou rénover, répondront également à des questionnements plus réglementaires par la présence couplée d'un instructeur du droit des sols.

Renseignements sur: http://caue07.fr/particuliers-presentation/

Dans le même ordre d'idée, des permanences avec l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat) sous la forme d'un espace info

énergie (EIE) ont lieu. Ces dernières se tiennent tous les 4èmes

mercredis du mois dans les locaux de la communauté de communes entre 9h et 16h. Pour rappel, l'ALEC représente également le «point rénovation info service» (PRIS : 04 75 35 87 34) qui renseigne sur toutes les aides actuelles à la rénovation (crédits impôts pour la transition énergétique, isolation combles I€, Eco prêt à taux 0, etc...).

La structure conseille et oriente également vers les autres partenaires et/ ou institutions qui accompagnent les particuliers, telles que l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) ou encore Rénofuté en fonction de la teneur de chaque projet et des conditions de chaque porteur. Les permanences téléphoniques et physiques représentent donc deux moyens de réponse à toutes les questions des administrés.



→ LA CRÈCHE DES GALOPINS

De nombreux changements sont intervenus dans la crèche cette année. Actuellement, la crèche a une capacité maximale d'accueil de 40 enfants de 2 mois $\frac{1}{2}$ à 5 ans.

L'association Les Galopins, composée de parents bénévoles, a assuré le fonctionnement de cette structure pendant de nombreuses années. Cela représente un investissement personnel important pour ces parents élus, puisqu'ils devaient gérer le personnel et un budget de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Nous tenons sincèrement

à remercier tous les parents qui se sont investis dans cette lourde tâche au fil des années.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes a repris à sa charge la gestion de cette structure. Sur les 17 agents, 12 ont intégré la fonction publique, 10 au sein de la crèche et 2 au service enfance jeunesse de la



communauté de communes, 5 sont partis.

Actuellement, environ 70 enfants du territoire sont inscrits.

- Associations et Sports

» NOUVELLE ACTIVITÉ

SPORTS LOISIRS VALLON propose comme nouvelle activité le JUDO.

Cette discipline figurait parmi les premières à la création de l'association il y a 40 ans. Puis elle a été abandonnée faute de professeur. L'association renoue donc avec son passé.



Les cours seront dispensés par Monsieur CHALMANDRIER Patrick.

Athlète de haut niveau, il possède le diplôme d'éducateur sportif le degré option JUDO / JU-JITSU et a déjà entraîné de 1986 à 2015

Son palmarès est éloquent, il a fait partie de l'équipe de France au bataillon de Joinville (service militaire), plusieurs fois champion de France junior et sénior toutes catégories 1989 à 1994 et Champion d'Europe par équipe en 1995.

Il est arrivé à Vallon Pont d'Arc il y a 4 ans avec un projet professionnel en tête ainsi que l'envie et l'opportunité de reprendre son sport de prédilection.

La création d'une section judo a pour objectif d'apprendre aux jeunes le collectif avec sérieux et respect des autres.

Cette section sera ouverte aux enfants âgés de 6 à 11 ans (dans l'immédiat), avec l'espoir de créer plus tard des groupes cadets et juniors. Cette activité sera pratiquée au nouvel espace sportif avec des installations adaptées et un tout nouveau tapis de 12 m x 12 m. Cette activité vient compléter le programme de l'association Sports loisirs Vallon qui propose déjà de la GYM TONIQUE et DOUCE, du STRETCHING, de la MARCHE NORDIQUE, du ROLLER HOCKEY, du YOGA également du YOGA du RIRE, de la PEINTURE. En prévision, des cours de DANSE LATINE.

» CLASSEMENT HANDBALL

Les jeunes du club de handball Vallon-Ruoms se surpassent!

Dans la catégorie des moins de 15 ans filles : Lison Soulas et Lilou Jean-Rostaing ont été retenues en sélection Drome Ardèche pour les compétions inter-ligues

Chez les garçons de moins de 15 ans : Yvan Ludeau et Titouan Martinez-Segui ont été retenus en sélection Drome Ardèche pour les compétions inter-ligues

Pour les sélections en équipe, l'équipe garçons de moins de 13 ans est première de la 3ème division AURA.

L'équipe des filles de moins de 15ans quant à elle, est classée première de la $2^{\text{ème}}$ division AURA.





» CONCOURS NATIONAUX DE DANSE

Energy Dance propose tout au long de l'année des cours de danse (classique, jazz, street danse, contemporain, break dance, new style), de chant et de fitness.

Les élèves ont été nombreux à se présenter dans différents concours de danse nationaux (à Chatuzange le Goubet, à Valence, à Frontignan ou encore à Aix en Provence pour un concours international).

Les concours, ce sont des compétitions, mais à la différence des compétitions sportives, il n'y a pas de « podium ». Les candidats sont évalués et ont une note qui détermine leur prix (1er, 2ème ou 3ème prix)

Félicitations à Dorine BADIN, Jade MASSEBOEUF, Noémie ROBIN, Axel CALDERON, Leonore SERRE, Maessane DUFOUR, Zita CHAILAN, Gwenae BUCHOUX et Juliette LAURIOL pour leurs très bons résultats, que ce soit en Jazz, duo Jazz, Contemporain ou encore en Hip Hop.

Bonne continuation et nous leur souhaitons bien d'autres prix à venir.



→ 4^{ÈME} DAN POUR MICHEL BOURÉ / ASSOCIATION AJL

Michel BOURÉ de l'Association AJL (Académie Jacques Levinet) a obtenu sa 4ème DAN de Self Pro Krav Kravmaga au mois de décembre 2018.

• Festivités fin 2019

- 19/10/19 à 20h30 Semaine bleue par l'UNRPA / concert salle des fêtes
- du 24/10/19 au 12/11/19 Exposition des Amis de l'Histoire Château-Mairie
- 03/11/19 à 15h30 Loto de l'UNRPA salle polyvalente
- 09/11/19 Marathon International des Gorges
- 9h : Départ de l'Ard'River Paddle (Stand Up Paddle)
- 10h : Départ du Challenge des Gorges de l'Ardèche (C9-Kraft-CX- barques)
- IIh : Départ du Marathon International des Gorges de l'Ardèche
- 11/11/19 à 11h30 Cérémonie du 11 novembre parvis de la Mairie
- 16/11/19 (horaire non défini) Loto Football Club des Gorges de l'Ardèche à la salle des fêtes
- 24/11/19 (horaire non défini) Loto Livres en scène, spécial enfants salle des fêtes / A CONFIRMER

- 01/12/19 toute la journée Foire de Noël dans les rues, au Château-Mairie et à la salle des fêtes
- du 01/12/19 au 31/12/19 Chalets de Noël Place Armand Puaux
- du 01/12/19 au 05/01/20 inclus Patinoire Place Armand Puaux
- 14/12/19 à 12h Repas des aînés salle des fêtes
- 21/12/19 après-midi Après-midi de Noël avec Livres en scène Château-Mairie
- 31/12/19 à partir de 20h Réveillon du Jour de l'An par Vallon en Fête salle des fêtes
- 07/01/20 à 18h30 Traditionnelle cérémonie des Vœux salle des fêtes

Retrouvez plus d'informations le moment venu sur le site internet de la commune : www.mairie-vallon.com

Pour connaitre l'agenda des festivités du territoire de la Communauté de communes, rendez-vous sur le site internet de la SPL-Pont d'Arc Ardèche : www.pontdarc-ardeche.fr

→ SCHÉMAS DIRECTEURS

Cela fait maintenant 2 ans que le bureau d'étude BEAUR accompagne la commune dans la réalisation des 3 schémas directeurs qui sont:

- le schéma directeur d'alimentation en eau potable (par le bureau d'étude ENTECH)
- le schéma directeur collectif des eaux usées (par le bureau d'étude NALDEO)
- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (par le bureau d'étude NALDEO)

Ces schémas directeurs nécessitent des études longues qui consistent à faire un état des lieux et un bilan de la situation existante, un diagnostic du fonctionnement des réseaux, une modélisation des réseaux en situation actuelle et future, pour enfin établir le schéma directeur proprement dit et le zonage.

Ces études ont permis de réaliser un état des lieux du patrimoine de la commune. Cela permet de disposer d'un descriptif exhaustif et à jour des installations, et d'une mise à jour des plans des réseaux. Elles ont également permis de définir les besoins futurs de la commune, la finalité étant de définir un programme de travaux pour anticiper les investissements à engager.

La commune dispose donc maintenant d'un programme de travaux pour les 40 prochaines années. Pour l'année 2019, la commune a prévu:

- 150 000,00 € TTC de travaux de renouvellement sur le réseau d'alimentation en eau potable;
- 331 000,00 € HT pour la mise à l'assainissement collectif du quartier du Savel;
- 130 000,00 € TTC de travaux sur le réseau d'eaux pluviales pour des interventions sur Les Mazes, Saint Martin et Berlatière.

→ DES OUTILS CARTOGRAPHIQUES CHEZ VOUS

En complément des outils cadastraux mis gratuitement à la disposition de la population à l'accueil de la Mairie (plan cadastral, règlement du PLU, etc...), l'Etat met à la disposition du grand public des outils cartographiques consultables de chez vous sur internet.

* le service de consultation gratuite du plan cadastral : www.cadastre.gouv.fr
Le plan cadastral français disponible en ligne permet
la consultation gratuite des feuilles cadastrales par
simple visualisation mais également la délivrance,
en contrepartie du paiement d'une redevance, des
documents sous forme numérique ou physique. La
tarification est fixée par l'article I de l'arrêté du
23 décembre 2016 modifiant l'arrêté du II mai
2011 « relatif aux conditions de rémunération des
prestations cadastrales rendues par la direction

générale des finances publiques ». Ce site, créé par la Direction Générale des Finances Publiques, contient une base de données numériques

des feuilles cadastrales actualisée dénommée Plan Minute de Conservation (PMC) et la met à jour de façon régulière.

* le Géoportail de l'urbanisme (GPU) : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Le Géoportail de l'urbanisme est le fruit d'un partenariat entre le ministère de la Cohésion des territoires (MCT) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Il a été créé en avril 2016 pour accueillir en 2020 tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité i

tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire national.

Le Géoportail de l'urbanisme a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site. Les visiteurs, qu'ils soient des particuliers, des professionnels de l'urbanisme, ou des établissements publics, peuvent consulter pour le territoire qui les intéresse la réglementation

→ SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL)

Les nouveaux panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL) ont été installés sur la commune de Vallon Pont d'Arc.

Pour rappel, il ne s'agit pas d'un outil publicitaire, mais d'une catégorie de signalisation routière, comme le sont les panneaux directionnels, d'information touristique ou encore de signalisation pour les vélos. Par exemple, si un camping se trouve sur l'itinéraire conduisant au village, c'est son enseigne qui doit permettre de le localiser. Par contre, lorsque la direction du camping diverge de celle indiquée par la signalisation directionnelle, alors la SIL prend le relais. Pour une meilleure lisibilité et ne pas surcharger le bord de route en panneau, en cas de fortes densités de pôles, la SIL indique la thématique générale. Le coût de cette opération est de 83 000,00 €, avec 63 000,00 € pour la commune (socles des installations et panneaux des services publics) et 20 000,00 € de participation des établissements. Après une saison de fonctionnement, un bilan sera fait afin d'évaluer si des panneaux supplémentaires doivent être installés.

→ DEMANDES D'URBANISME

En 2018, la commune de Vallon Pont d'Arc a reçu 206 demandes d'urbanisme réparties comme suit :

- 53 permis de construire (PC),
- 66 déclarations préalables (DP)
- 87 certificats d'urbanisme (CU)

Ce chiffre est en baisse par rapport à 2017 (243), mais reste supérieur à 2016 (190). Les dossiers d'urbanisme font tous l'objet d'une étude lors des commissions d'urbanisme se réunissant toutes les deux semaines puis elles sont transmises à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour instruction.

Nous vous rappelons que tous les projets d'urbanisme (construction nouvelle, rénovation, agrandissement...) doivent faire préalablement l'objet d'une demande en Mairie.

→ QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Il s'agit d'un réseau européen prenant en compte les enjeux de biodiversité dans les activités humaines.



Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine. La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tienne compte des préoccupations économiques et sociales de l'Ardèche Méridionale.

Depuis 2006, notre commune est intégrée dans le périmètre de protection réglementaire du site « Natura 2000 ». Aujourd'hui, l'État a demandé l'avis des collectivités locales (Communauté de communes et communes) pour une extension du site de l'751 hectares à environ 5 400 hectares sur l'ensemble de l'Ardèche Méridionale.

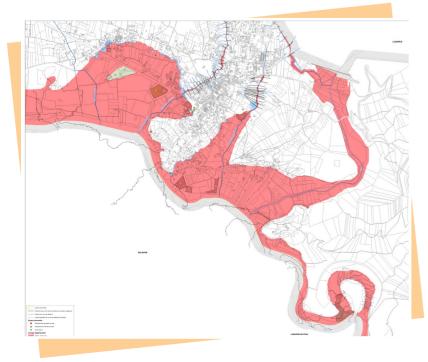
Pour notre commune, l'extension du site sur les berges de la rivière ne nous est pas parue pertinente au-delà du pont submersible des Mazes. Nous avons donc donné un avis défavorable pour la zone allant des Mazes Nord à la confluence de l'Ardèche et du Tiourre, pour les motifs suivants :

- à la lecture des études, nous pensons que l'inventaire des habitats d'intérêts patrimonial ou communautaire mis en avant dans le projet est très modeste.
- l'activité humaine, touristique ou agricole est intense dans ces zones. La surface et la nature des habitats étant déjà modifiés, un nouveau statut de protection ne nous paraît pas pertinent.

-> LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI) BIENTÔT VALIDÉ

Nous n'allons pas revenir sur l'historique de ce PPRI, nous en avons déjà beaucoup parlé dans les journaux précédents.
Suite à la validation des résultats de l'étude réalisée par la commune de Vallon Pont d'Arc par le cabinet SCE, et aux résultats de l'étude sur les eaux de ruissellement par le cabinet BRL, une nouvelle carte d'aléas, puis de zonages a été produite par les services de l'état.

- Le principe général est le suivant :
 une zone d'aléa fort, moyen ou faible située en dehors des secteurs urbanisés de la commune est classée en zone « R », inconstructible;
- une zone d'aléa moyen ou fort située en secteur urbanisé de la commune est classée en zone « R » du PPR, inconstructible;
- une zone d'aléa faible située en secteur urbanisé est classée en zone « B » du PPR, constructible avec prescriptions.
 des secteurs spécifiques peuvent être créés pour répondre à des enjeux particuliers, nécessitant des règles et/ou des prescriptions particulières :
- secteur Rsp correspondant au périmètre des équipements sportifs comportant des constructions ;
- secteur Rs correspondant aux zones de stationnement organisées et liées à un équipement ou un aménagement existant ;
- secteur Rzl correspondant au site de baignade surveillé ;



Ces zonages sont accompagnés de principes d'aménagement dans la zone inondable :

- en zone R tout ce qui n'est pas expressément autorisé et réglementé sera interdit ;
- en zone B tout ce qui n'est pas expressément interdit ou réglementé sera autorisé.

Il existe également un projet de règlement du PPRI.

L'ensemble de ces résultats ont été exposés en mairie dans le courant du mois de juin 2019, et une réunion publique a eu lieu le 25 juin.

L'étape suivante sera l'approbation de ce PPRI par le préfet et l'élaboration d'un règlement communal qui précisera les règles de construction s'appliquant aux différentes zones.



adre de via

RÉUNION DE QUARTIERS

La Municipalité continue ses rencontres avec les administrés, directement sur le terrain, à l'occasion de réunions de quartiers.

La commune de Vallon Pont d'Arc a été scindée en douze secteurs.

Onze réunions de quartiers ont jusqu'à présent eu lieu, la dernière en date s'étant déroulée le samedi 04 mai à 11h pour les riverains des quartiers Paravalos, les Bruyères, la France, Rue du Jeu de Boules,



Les administrés profitent de ces temps d'échanges avec les élus pour poser leurs questions, apporter des remarques et/ ou des suggestions, toujours dans une ambiance conviviale.

La 12ème et dernière réunion de quartiers sera organisée à l'automne. Seront concernés les riverains des quartiers la Leuzière, la Clapouze, le Raveyron, le Moulin à Vent, le Grand Jardin.

Ces réunions restent ouvertes à toute la population.

En plus de ces rencontres sur le terrain, la Municipalité organise des réunions d'information spéciales travaux, sur place directement, avec les riverains concernés, afin de leurs présenter les projets envisagés. Ce fût le cas par exemple pour le réaménagement de la RD290, pour le Chemin de la Leuzière, pour la Route de Salavas et pour le Savel.

→ FABRICATION ET POSE DE PORTES VELOS

Chaque année, la commune investit dans du mobilier urbain pour rendre la vie de ses administrés plus agréable et plus confortable.



En 2019,48 supports à vélos ont été fabriqués par les agents des services techniques. seront posés dans des lieux où cela nous paraissait indispensable:

Place de la Résistance, stade, espace sportif, cabinet médical, parking Néruda vers la pharmacie, à proximité de la crèche/écoles/ tennis, vers l'hôpital, Place de l'Ancienne Gare, Place Armand Puaux.

D'autres seront installés progressivement.

DE NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS

Parce que chaque minute compte lorsque quelqu'un est victime d'un arrêt cardiaque, l'installation de défibrillateurs se généralise en France.

La commune de Vallon Pont d'Arc, déjà équipée d'un défibrillateur installé sur la façade de la salle des fêtes, vient de faire l'acquisition de 3 autres appareils pour un montant de 4 419, 60 € HT.

Ils ont été posés : un à la mairie (à côté de la boîte aux lettres), un à l'espace sportif, un au stade.

appareils sont accessibles à tous et d'une grande simplicité d'utilisation.



→ BÂTIMENTS COMMUNAUX, UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE À MENER

Notre commune évolue constamment, les aménagements du quartier Ratière avec le siège de la communauté de communes, l'office du tourisme, la gare routière, le collège, l'espace sportif et la déviation en sont une preuve très concrète. Avec le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, dont le site n'est pas encore précisément choisi, cela va continuer. En parallèle, la commune doit avoir une réflexion d'ensemble sur le devenir des bâtiments qui ne sont plus utilisés pour leur usage initial et/ou qui ont besoin d'être rénovés, comme ceux du collège, de l'office du tourisme, de la gendarmerie, de la salle polyvalente, ou de la salle des fêtes.

Pour nous aider dans cette démarche, nous avons sollicité le CAUE de l'Ardèche (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Le pré-diagnostic rendu en avril fait une analyse complète du territoire communal, des espaces publics, une analyse architecturale, définis les secteurs à enjeux et propose des orientations pour le Vallon de demain. Pour aller plus loin dans cette réflexion, le CAUE peut accompagner la commune dans le recrutement d'un bureau d'étude.



Vous l'aurez compris, il s'agit d'établir un projet communal structurant, cohérant et clair, qui prendra du temps et nécessitera de la concertation avec tous les acteurs qui vivent ou travaillent sur Vallon!

OPÉRATION GRAND SITE

Après les travaux importants du Ier semestre 2018, nous venons de traverser une période sans aménagement.

Les études d'interprétation sont terminées et les études du Plan de Gestion continuent. Les acquisitions foncières à l'amiable par le département ayant échoué, la collectivité départementale attend le jugement de la procédure DUP (Déclaration d'Utilité



Le début de la saison 2019 a été difficile à gérer, le stationnement sur site amont se limitant à 25 places publiques, le parking aval « Pont d'Arc – belvédère » a quant à lui, été provisoirement agrandi de 80 places.

La Communauté de communes avait cette année la gestion complète du site (plage + propreté + stationnement). Dès les vacances de printemps, des navettes ont été mises en place (durant les vacances, les jours fériés et les week-ends). Celles-ci doivent-être financées par les recettes des parkings payants du Chastelas et du Pont d'Arc.

Nous espérons que les problèmes fonciers vont se débloquer pour arriver à un aménagement définitif satisfaisant pour tous et une mise en valeur de ce site emblématique.

Parkings

Vallon Pont d'Arc est une commune rurale qui connaît les problèmes d'une ville moyenne au niveau du stationnement en période estivale avec la présence de zones piétonnes, l'engorgement régulier du village par les voitures les jours de marchés et le stationnement anarchique. En période hivernale, au contraire, on se retrouve avec de grands espaces vides de parking comme Néruda ou Chastelas.

Cela fait de très nombreuses années que la commune a fait

le choix de mettre à disposition des touristes des parkings payants en été. On a successivement connu une guérite à l'entrée du parking Néruda, puis des parcmètres, et maintenant un système de barrière (suite au changement de réglementation sur les tarifications du stationnement).

A chaque fois, un principe de gratuité a été instauré pour les habitants du village. Depuis 2015, le parking Chastelas est géré par la communauté de communes qui encaisse les recettes de ce parking pour participer au financement des navettes gratuites entre Vallon et le Pont d'Arc. Elle reverse aussi chaque année à la commune de Vallon Pont d'Arc, un montant fixe qui correspond à une moyenne des recettes encaissées par Vallon Pont d'Arc entre 2012 et 2014.

Lorsque la communauté de communes a choisi un système de barrières pour ses parkings, la commune a décidé d'instaurer un système identique pour le parking Néruda et pour son nouveau parking Les Romarins (ancien plateau sportif du collège). Cela permet d'avoir un tarif identique sur tous et de mutualiser le personnel. La mise

en place d'une signalétique active, avec des panneaux indiquant le nombre de place libre, est également étudiée par la communauté de communes. Ainsi, la commune dispose de plus de 1250 places de parking :

- 230 places payantes à Néruda (avec une gratuité pour les habitants)
 - 80 places payantes aux Romarins (avec une gratuité pour les habitants)
- 420 places payantes à Chastelas
- 75 places gratuites à la Nouzarède réservées aux habitants du centre et aux personnes qui travaillent sur Vallon Pont d'Arc
- 18 places gratuites à la maison des associations pour les personnes qui habitent Rue du Barry
- 165 places gratuites au stade
 - 170 places gratuites et réglementées par disque bleu dans le centre du village
- 100 places gratuites réparties dans le village (CMS, école, cimetière, etc)

Pour les personnes qui rendent visite à des proches à l'hôpital et pour les personnes qui vont en consultation au cabinet médical, 2h30 de stationnement sont offertes. Pour cela, il suffit de présenter son ticket de parking à l'accueil de ces établissements.

L'ADRESSAGE

La Mairie de Vallon Pont d'Arc travaille avec Géo-Siapp depuis plusieurs mois sur l'adressage pour l'ensemble de la commune. L'adressage consiste à donner des adresses permettant une localisation précise du domicile, d'une activité ou d'une entreprise. Pour cela, il faut dénommer les voies qui ne le



sont pas ainsi que numéroter les habitations. Les intérêts sont multiples : les services d'urgence peuvent accéder plus rapidement sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre, les services d'acheminent du courrier et des colis sont plus efficaces et les systèmes de navigation sont plus performants.

La dénomination des voies sur la commune s'est révélée être une tâche ardue car le statut de nombreuses voies n'était pas à jour, et le conseil municipal a dû délibérer plusieurs fois avant de finaliser le tableau de classement des voies. La commune possède près de 200 voies, dont une cinquantaine qu'il a fallu dénommer. À cela s'ajoute les voies privées pour lesquelles la commune a proposé des noms aux lotisseurs.

La numérotation reste continue (suite de numéro croissant de I en I) en centre-ville et métrique (les numéros attribués représentent la distance en mètre séparant le début de la voie et le point d'adresse) pour les écarts. Dans les 2 cas, les numéros impairs sont à gauche et les numéros pairs sont à droite.

Un courrier de la Mairie vous informera dans les prochaines semaines d'un changement éventuel d'adresse. Les propriétaires bailleurs devront informer les locataires. Les nouvelles plaques de rues seront installées progressivement par les services municipaux. Pour les plaques de numérotation, les personnes concernées recevront à domicile un courrier avec leur certificat d'adressage et des permanences auront lieu en mairie pour retirer les plaques. Les dates et horaires de ces permanences seront indiqués dans le



colaire et Social

→ REMISE DE DICTIONNAIRES

Comme chaque année au mois de juin, la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont procédé à la traditionnelle remise des dictionnaires.





FÊTE DU SPORT



Pour la 3^{ème} année, la Municipalité de Vallon Pont d'Arc organisait la « Fête du Sport » pour les élèves de l'école primaire, le jeudi 13 juin, toute la journée, au stade municipal.

L'intérêt étant pour les jeunes écoliers de partager une expérience humaine du sport, avec un encadrement professionnel, mené par le CREPS Auvergne Rhône Alpes (Institut de formation aux métiers du sport et de l'animation).



Cette journée du 13 juin se prépare tout au long de l'année scolaire, avec tous les intervenants: les enseignants de l'école primaire, les professionnels du CREPS et les agents municipaux en charge de l'organisation de cette journée.

Les enfants ont profité d'un éventail d'activités, à caractère très varié, dont, de la lutte, un parcours Ninja Warriors, des jeux de lancés de précision, et du handball ou de la balle au capitaine. Pour rappel, l'objectif de cette journée, est d'offrir une fête du sport aux enfants tout en favorisant et développant leur esprit d'équipe.

Durant l'année scolaire, certaines activités (la balle au capitaine ou encore la lutte) ont été étudiées avec les enseignants, ce qui permet de dresser un bilan de ces cycles APS.

Pour renforcer ces liens d'amitiés et de cohésion d'équipe, un pique-nique était organisé à 12h (fourni par les familles ou préparé par les équipes de la cantine au choix des familles) et un goûter offert par la Mairie dans la cour de l'école primaire a eu lieu à 15h pour clôturer la journée.



→ COUR ÉCOLE MATERNELLE

La cour de l'école maternelle a subi quelques changements pour le confort et l'amusement des enfant et pour le plus grand plaisir du personnel enseignant.

- st plantation d'un arbre dans le coin de terre pour remplacer les bouleaux coupés
- * traçage au sol d'un circuit vélo, d'une marelle et d'un circuit petites voitures
- * installation de table de manipulation pour mettre du sable
- * mise en place d'une cabane en bois et de 2 tables







Ces modifications font suite à une réflexion menée par les parents d'élève et l'équipe enseignante. Il s'agit d'un programme d'aménagement sur plusieurs années. En 2018, de nouveaux jeux avaient déjà été installés.

→ OCTOBRE ROSE

Dimanche 14 octobre 2018 fut la

Dimanche 14 octobre 2018 fut la 3ème édition d'Octobre Rose sur la commune de Vallon Pont d'Arc.
Le pari fut réussi, une équipe de bénévoles renforcée qui s'implique sur cet événement et 500 participants pour cette manifestation qui s'inscrit dans la campagne de prévention lutte contre le cancer du sein Octobre Rose. Tout le monde s'était donné rendezvous au stade municipal. Après l'indispensable échauffement collectif.

pour le trail, soit pour la promenade dans la garrigue Vallonnaise, soit pour la visite guidée du village.

Cette année, une course pour les enfants de 3 à 5 ans était proposée.

Une trentaine d'enfants y ont participé.

Cette matinée sportive a permis de collecter la somme de 5 604,00 €, somme qui est entièrement reversée à

Rendez-vous le dimanche 13 octobre 2019



→ CARTE JEUNES / CARTE SÉNIORS

Chaque année à partir du mois de septembre, le Centre Communal d'Action Sociale propose aux enfants de moins de 18 ans et aux adultes de 65 ans et plus (conditions d'attribution consultables en Mairie), une aide de 50 € sous forme de «bon» valable dans les associations et clubs locaux. Ainsi, ce sont 200 «cartes jeunes» et 45 «cartes séniors» qui ont été délivrées pour l'année 2018-2019.

Les demandes sont à effectuer à l'accueil de la Mairie

_	ia i ian ic.
	Mairie de Vallon Pont d'Arc
	«CARTE JEUNE» 2019-2020 Bon d'une valeur de 50,00 €
	NOM - Prénom :
	Adresse :
	Date de naissance :
	Mairie de Vallon Pont d'Arc
	«CARTE SENIOR» (65 ans et +) 2019-2020 Bon d'une valeur de 50,00 €
	NOM - Prénom :
	Adresse:
	Date de naissance :

→ REPAS DES AÎNÉS

Avec ses tables nappées et une décoration « blanc et or », la salle des fêtes avait déjà des airs de fête, le samedi 08 décembre 2018, à l'occasion du traditionnel Repas des Aînés offert par la Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale, aux séniors de 70 ans et plus, de la commune de Vallon Pont d'Arc.

170 personnes et une animation musicale pleine d'entrain orchestrée par Colette et Richard, fut un bon cocktail pour cette journée chaleureuse appréciée de tous.

Outre les habitués qui aiment chaque année se retrouver, de « nouveaux » séniors ont répondu présents à l'invitation.

Un repas particulièrement chaleureux, préparé par le traiteur « Au fin gourmet », un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Nul doute que les aînés sont très impatients de se retrouver le samedi 14 décembre 2019 pour ce rendez-vous incontournable.

Pour celles et ceux qui ne pouvaient participer à cette journée, un colis leur a été offert. nos aînés ont été ravis de profiter des petits présents gourmands qui le composaient. Les résidents de l'hôpital Sully Eldin n'ont pas été oubliés, un coffret de cosmétiques leur a été distribué.

Le prochain Repas des Aînés aura lieu le samedi 14 décembre 2019 à 12h.







-> COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire Ardèche-Drôme travaille main dans la main avec le Centre Communal d'Action Sociale de Vallon Pont d'Arc pour la distribution d'une aide alimentaire en faveur des personnes en situation de précarité.

Afin d'avoir toujours un stock de denrées suffisant, une Collecte Nationale a lieu chaque année, fin novembre / début décembre, dans les villes et villages de France.

Les nombreux bénévoles (130 000 personnes sur toute la France) se mobilisent pour collecter les produits de première nécessité dans les supermarchés durant tout un week-end.

En 2018, c'est 11 000 tonnes de produits qui ont été collectées au niveau national soit l'équivalent de 22 millions de repas. Merci aux bénévoles et aux commerçants locaux (Lidl, Intermarché) qui rendent possible cette collecte à Vallon Pont d'Arc.



→ LE VILLAGE D'ARTISANS D'ART A OUVERT

Pour renforcer l'attractivité du village à l'année et mettre en évidence le patrimoine culturel de notre territoire, la commission extra communale Agenda 21 a travaillé sur un projet de village d'artisans. Après une phase de réflexion avec le CAUE de l'Ardèche (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et le lancement d'un appel à projet, le cabinet d'architecte Rabier a répondu et s'est occupé de la réalisation des travaux.

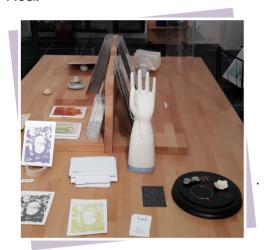
Les entreprises retenues, toutes locales, ont tenu les délais pour livrer les locaux au début du mois de mai.

Le coût total des travaux est de

280 000,00 € HT, avec une subvention de la région AURA de 40 119,00 €.

En parallèle, un comité de sélection constitué d'élus municipaux, de membres de l'association Agenda 21 et de l'Agence des Métiers d'Art a procédé au recrutement des artisans. Pour le moment, 2 artisans se sont lancés dans l'aventure et ont ouvert leur atelier. Il s'agit de Vanessa Paris, sérigraphe déjà en activité sur Grospierres et Aurore Abric, créatrice de bijoux sur Vallon Pont d'Arc.

Nous vous invitons à leur rendre visite pour découvrir leurs métiers et profiter des animations qu'elles proposent jusqu'à



→ WEEK-END GRAPH À VALLON PONT D'ARC

Afin de rendre plus attractives les vitrines et devantures des magasins au cœur de notre bourg en hiver, la Municipalité a proposé, à l'automne 2018, un projet de décorations des rideaux métalliques (volets roulants) réalisées par des peintres urbains.



Une charte visuelle était imposée aux artistes afin de conserver une thématique de couleurs commune à tous.

Cette opération a été financée par chaque commerçant intéressé avec une participation de la Municipalité.

En plus des rideaux métalliques, la Mairie a pris en charge le coût de la réalisation de la fresque sur le mur, le long des terrains de tennis.



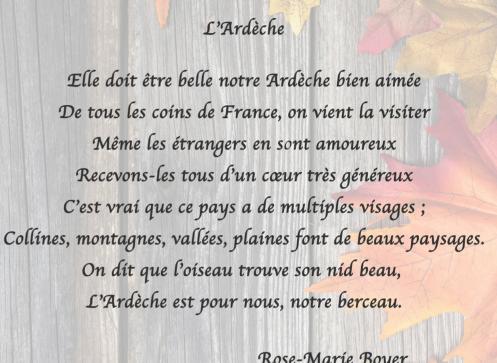
→ LA CAVERNE DU PONT D'ARC DEVIENT « GROTTE CHAUVET 2 – ARDÈCHE »



La société Kléber Rossillon, gestionnaire de la Caverne du Pont d'arc en accord avec le Syndicat mixte de la Caverne du Pont d'Arc, les inventeurs, le Département de l'Ardèche et la Région Auvergne Rhône-Alpes ont acté le lundi 4 février 2019 le changement de nom de la célèbre réplique qui a accueilli plus de 1,7 millions de visiteurs depuis son ouverture en 2015.

La Caverne du Pont d'Arc est devenue Grotte Chauvet 2 - Ardèche.

-> UN POÈME ENVOYÉ PAR UNE AMOUREUSE DE L'ARDÈCHE



Rose-Marie Boyer

BIBLIOTHÈQUE

Un espace multimédia à la disposition du public

La bibliothèque dispose d'un espace multimédia, aménagé grâce à un partenariat avec les inforoutes de l'Ardèche. Dans cet espace, cinq postes sont à disposition des usagers de la bibliothèque pour utiliser l'outil informatique et multimédia en autonomie. Ces postes outils de bureautiques (traitement de textes, tableur, dessin...) et ont accès à internet.

offrent l'accès aux différents

Ces ordinateurs reliés à une imprimante, permettent aux usagers de la bibliothèque d'imprimer les documents dont ils ont besoin (0,10 € par impression).

Depuis cette année, la bibliothèque propose également un accès à internet en wifi. Pour y avoir accès, il suffit de s'inscrire à l'accueil de la bibliothèque et demander le code d'accès au service.

L'accès à l'espace multimédia est indépendant de l'adhésion à la bibliothèque, il est gratuit, il suffit juste de s'inscrire à l'accueil de la bibliothèque pour y accéder. En cas d'affluence, le temps de connexion peut être limité.

L'espace multimédia est ouvert aux mêmes horaires que la bibliothèque du mardi au samedi.

Nouveaux services numériques, la bibliothèque en ligne

La bibliothèque propose à ses abonnés des services numériques en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche. L'offre numérique évolue constamment. Aux services déjà existants qui sont :

- la presse en ligne avec le service Le Kiosk, plus de 800 titres différents couvrant toutes les thématiques. Les numéros récents sont publiés sur le site simultanément à leur sortie papier. Vous pouvez aussi accéder à leurs anciens numéros.

- le téléchargement de livres numériques : Plus de 1000 titres de romans. Les livres sont lisibles sur support numérique (liseuse - hors ®Amazon Kindle -, tablette, smartphone et ordinateur)

- la musique en ligne avec Philharmonie de Paris à la demande : 50 000 références (concerts vidéo, concerts audio, guides d'écoute multimédia, documentaires, conférences...) avec un accès illimité aux documents dans leur intégralité.



Deux nouvelles offres viennent s'ajouter et sont proposées aux abonnés de la bibliothèque



- MusicMe Bibliothèques,

nouveau service de musique en ligne qui vient remplacer l'offre précédente : Plus de 10,5 millions de titres musicaux et 200 000 artistes disponibles en un clic pour une écoute en ligne via la plateforme

multimédia musicMe et une écoute «on demand» sur Pc/Mac et tablettes. Cette base regroupe les trois majors de l'industrie (Universal, Warner, Sony) ainsi que plusieurs milliers de Labels indépendants.



est une plateforme qui vous permet de visionner le meilleur du cinéma documentaire d'auteur. Du film phare à la perle rare, une équipe passionnée sélectionne chaque semaine une programmation de film

autour de diverses thématiques : arts, écologie, sciences, histoire, politique, etc... Chaque mois une « Escale » met en lumière un thème particulier.

Chaque vendredi une mise à jour avec des nouveautés.

Tous ces services sont compris dans l'adhésion à la bibliothèque. Pour en bénéficier, il suffit de demander à l'accueil de la bibliothèque la création d'un accès à ses services sur le site de la BDP 07.

Atelier Peinture pour les enfants

Tous les mois, les bénévoles de la bibliothèque organisent un atelier peinture pour les enfants.

Chaque mois un thème, une technique, un mouvement artistique sont choisis pour que les enfants les découvrent. Ces ateliers ont lieu une fois par mois le samedi matin à la bibliothèque.

Thèmes : dessiner les animaux, peindre les fleurs, l'étude des arbres, dessiner des personnages, de Manet à Cézanne de l'impressionnisme vers l'abstrait, autour de Gauguin, de Claude Monet, de Chagall, l'art des cavernes.

L'inscription pour les ateliers est recommandée, le nombre de place étant limité.

La bibliothèque de Vallon Pont d'Arc et les bénévoles de l'association «Le Vallon des Livres» proposent









RÉSULTATS DU BUDGET 2018

Lors de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019, les comptes administratifs ont été votés et l'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement de la commune ont été analysées.

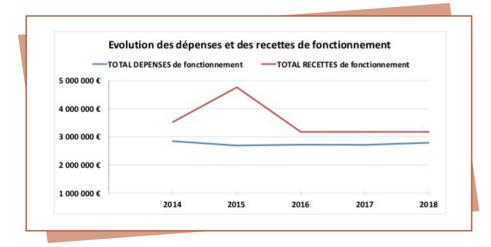
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	630 456,78 €	225 420,80 €
Opérations de l'exercice	5 881 027,59 €	6 767 963,34 €
Totaux	6 511 484,37 €	6 993 384,14 €
Résultats de clôture		481 899,77 €

Le résultat de clôture de l'année 2018 pour le budget principal est un excédent de 481 899,77 €.

Des restes à réaliser ont été reportés sur 2019 en recettes et en dépenses, correspondants à des subventions attribuées, non reçues, par les divers organismes, d'un montant de I 192 048,00 €, et des travaux non terminés d'un montant de I 418 128,00 €. Cela a permis de dégager un résultat reporté positif en fonctionnement de 255 819,77 € soit 30 000 € de plus que 2017.

→ ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses par rapport aux recettes de 2014 à 2018 démontrent une stabilité depuis 3 ans. Des efforts sont toujours réalisés pour maintenir les dépenses de fonctionnement au plus bas afin de pallier les baisses de dotations de l'Etat. Le pic de 2015 en recettes correspond à la vente du camping municipal et de l'ancien couvent.



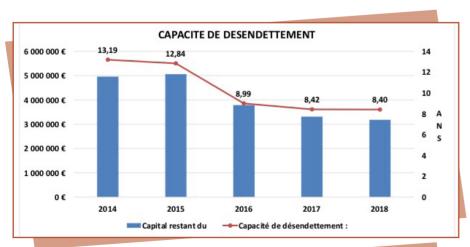
->> CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT ET ENCOURS DE LA DETTE

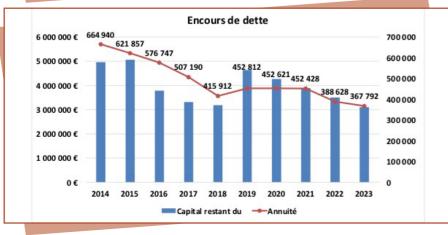
La capacité de désendettement (ratio « Encours de dette / Epargne brute ») est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune en comparant le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours, qui mesure les futurs remboursements. Rapportant un flux à un stock, cet indicateur se mesure en années.

Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité de la commune. Il permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

Au-delà de 10 ans, le seuil est critique. Cela fait 3 ans que la commune de Vallon est repassée en dessous de ce seuil, ce qui a permis de faire un emprunt de 1 800 000,00 € pour financer l'espace sportif. Avec pour conséquence une augmentation raisonnée du capital restant à rembourser en 2019, puis un retour à la baisse les années suivantes.

Les annuités à rembourser n'augmentent que très légèrement et restent à un taux inférieur à celui de 2017.

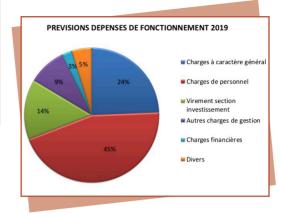


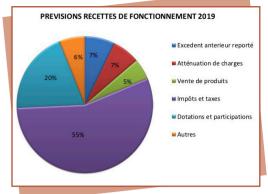


→ BUDGET 2019 DE LA COMMUNE

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2019, le budget de la commune et les 3 budgets annexes (eau potable, assainissement et aires de stationnement) ont été votés.

Le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 564 130,00 €





Les prévisions budgétaires pour 2019 restent stables avec une légère augmentation de 1,22 % par rapport aux prévisions 2018. Les recettes de fonctionnement restent stables également. Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas augmenté pour la 5ème année consécutive.

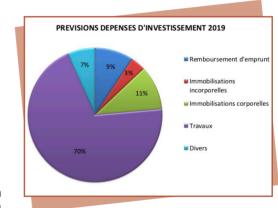
Le classement de Vallon Pont d'Arc en station de tourisme depuis septembre 2018 nous apporte 2 bénéfices financiers importants :

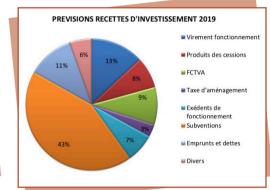
- 20 000,00 € de dotations de l'état supplémentaires

- les taxes additionnelles aux droits de mutation nous sont versées directement

Sans ce classement, pour les communes de moins de 5000 habitants, le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière est perçu au profit d'un fonds départemental de péréquation. Ce fond est ensuite réparti entre ces mêmes communes par délibération du conseil départemental en fonction de critères tenant compte notamment de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 3 948 016,00 €





Au niveau des dépenses d'investissement, 70 % du budget concerne les travaux : espace sportif, aménagement de la route des gorges, village d'artisans d'art et travaux menés de concert avec le SDE 07 sur l'éclairage public. Des remises aux normes de bâtiments communaux sont aussi en cours avec principalement la mise en accessibilité de ces derniers.

Quant aux recettes d'investissement, les subventions obtenues et attendues pour les travaux en cours représentent 43 % du budget. Cela représente une somme importante (1,7 millions) pour notre commune. Nous remercions les organismes partenaires qui sont l'Etat, la Région, le Département, la communauté de communes, le SDE 07, le FEADER (Europe), CNP Assurances et la Fédération Française de Football.

Le reversement de la TVA des travaux réalisés en 2018 représentent 9% du budget. Ce FCTVA, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

En conclusion, nous travaillons au quotidien pour rechercher des sources de financement (43% des travaux sont subventionnés), et pour assurer une gestion au plus juste des besoins et des services.

Pour exemple, nous avons relancé les appels d'offre des assurances en 2018 et avons obtenu une économie annuelle de +12 000,00 €.

En 2019, une économie d'environ I 000,00 € sera réalisée sur la téléphonie mobile ainsi qu'une économie de + de II 000,00 € sur la téléphonie fixe et internet.

Une grande partie des travaux effectués sur les bâtiments communaux est réalisée en régie, c'est-à-dire par les employés communaux.

→ 2018

Bâydiemes dvills

GUILLAUD Solal	15.09
GUILLAUD Rose	15.09

Mordoges

DECOOPMAN Bruno et BERNARD Sylvie	14.04
BROWN Joseph et KUCKA Marion	26.04
EL HARRAS Karim et GENANE Nassira	06.05
LAURENT Frédéric et HAFFRAY Gaëlle	13.05
DESVIGNES Florian et CHARLES Geneviève	10.06
DELUCHAT Bruno et RAVALLI Stéphanie	24.06
TAMAGNAN Yohan et ELMIDORO Myrtille	01.07
HOFFMAN Pascal et GARNIER Corinne	08.07
DUPUIS Loïc et DERUYFFELAERE Sabrina	
FLO Frédéric et MARION Sophie	31.08
SERRAT Daniel et SIMONNET Sandrine	16.09
FAYOLLE Christian et KOCZKA Elisabeth	
AUPETIT Milan et GOUNY Jennifer	
PAUTRAT Julien et DOS SANTOS Angélique	28.10
GUILLET Hervé et GUZMAN CASTRO Fabiola	ւ 04. I I

Malssances

ORTIZ VIDAL Léonie	04.01
CORTES Diego	27.01
GAUTIER Mila	
MOREAU Léna	
CHLIEH Selma	08.03
TRUFFER Marley	26.05
GUERREIRO SIÉN Rafael	
BROWN Molly	22.06
KANTÉ ABRIĆ Lily-May	02.07
LESOEUR Myka	27.07
GIORGI BOÚCHARDI Léonie	26.08

BAGGI Giuliana	07.09
PITRE Norahl	21.09
CHALVET Léo	26.09
GIEN Mehogan	14.10
MARRON Tony	01.11
ROCHEIL Léo	

Décès

Magain	
PRADIER Simone	03.01
ALZAS Huguette	04.01
DEPREUX Andrée	06.01
AMBLART Patrick	10.01
MANET Germaine	12.01
DE SOUSA Fernand	18.01
GAS Didier	24.01
LABALETTE Marcel	25.01
HAON Marie	25.01
BEAUMEL Jean	28.01
ANDRE Roland	03.02
AGERON Jean-Paul	07.01
JUSTAMON Lucie	08.02
BOURGUIN Michel	09.02
ARGILLIER Georgette	12.02
GRANDJEAN Michel	19.02
CARITA Jeanine	21.02
VOLLE René	23.02
BOURNIGAUD Roger	23.02
DELARBRE Julia	28.02
CHAZE Jean	02.03
SCHMIDT Claude	20.03
HERNANDEZ Michel	21.03
RAMELET Colette	22.03
BERNARD Patrick	27.03
CHARDES Andrée	01.04
TOURRE Simone	08.04
BRUŅ Maurice	09.04
THUE Bernadette	11.04
CLARON Irène	24.04
DURET Edmond	29.04
REMY Georgette	09.05

MOURIEZ René	12.	.05
DESORME Grégory	20.	.05
ROUSSET Suzette	22.	.05
MASMEJEAN Maurice	23.	.05
RIEU Andrée	26.	.05
MONNEYRON	30.	.05
SERAND Jean-Pierre		
POUDEVÍGNE Jean	18.	.06
DUBOIS Christian	24.	.06
MOUSSY Bernard	30.	.06
MATHY Jean-Louis		
BEHERECHTE Marie	04.	.07
BUSSI Franca	09.	.07
FABRÈGE Christiane	12.	.07
FARAVEL Janine	13.	.07
CHAMPETIER Reymonde	18.	.07
POUDEVIGNE leanne	19.	.07
ADAM Josette	29.	.07
MESTDAG Georgette	13.	30.
OZIL Marc	21.	30.
CAURIVAUD Alphonse	28.	30.
DEMANUELLI Pierre	02.	.09
ASTIER Alain	04.	.09
LOUVRIER Micheline	05.	.09
ZILBERMANN Gilbert	07.	.09
RANCHIN Andrée	13.	.09
OLLIER Henriette	17.	.09
VILLET Didier	18.	.09
LEGROS Marie	25.	.09
TIPREZ Lucas	25.	.09
PERESSON Alain	06.	.10
VAUCANSON Thérèse	14.	.10
BARBA David	07.	.11
RIBLIER Eric-André	12.	Ш
BOUCHER Marcel	15.	Ш
CHAROUSSET Félicie	19.	.11
REY Odette	22.	Ш
AGNERAY Ernest	06.	.12
DUFFAUD Paulette	08.	.12
ROCHE Marguerite	09.	.12
AÏDOUNE Mouloud	10.	.12

Administration générale

→ RECENCEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Dès 16 ans, le recensement est obligatoire pour tout jeune français.

Cette démarche est le préalable à la journée défense et citoyenneté (JDC) et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics. Elle permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Comment faire ?

Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16ème

anniversaire auprès de la Mairie de son domicile. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

PENSEZ AU RECENSEMEN

C'EST OBLIGATOIRE

la même manière que pour un recensement classique. Se munir :

•d'une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)

•de son livret de famille •d'une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle. Après le recensement, l'administration convoque le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

ATTENTION

La Mairie ne peut pas délivrer de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont dépend l'intéressé.

→ VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, FACILITÉ AVEC FRANCECONNECT

FranceConnect est le dispositif d'identification conçu par l'Etat qui permet aux utilisateurs d'accéder à des centaines de services publics en ligne, en utilisant un compte déjà existant.

Plus besoin de créer sans cesse de nouveaux comptes et de retenir de nouveaux mots de passe.

2 conditions pour y accéder :

* être citoyen français ou posséder un numéro de sécurité sociale définitif

* avoir déjà un compte parmi ceux disponibles (ameli.fr ou impots.gouv.fr par exemple) – liste complète disponible sur la page de connexion France Connect FranceConnect garanti la confidentialité et la sécurité des informations personnelles.

Rendez-vous sur https://

France
Connect

Moulin à huile

dégustation & vente d'huile d'olive

» RETRAITE ET MEDAILLE

Marie-Christine MOSNIER mise à l'honneur

Le mardi 08 janvier 2019, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des Vœux de la Municipalité de Vallon Pont d'Arc, le Maire a tenu à mettre à l'honneur, Marie-Christine Mosnier, secrétaire à la Mairie qui a pris sa retraite bien méritée le 1er octobre 2018 après 35 années de service.



Une belle carrière qui a débuté en juillet 1975 au secrétariat de la Mairie de Vallon Pont d'Arc en tant que vacataire à temps non-complet. Tout d'abord pour des missions de manière discontinue puis, suite à la réussite d'un examen interne, stagiairisée au grade d'agent de bureau dactylographe au ler janvier 1985 et titularisée le ler janvier 1986.

Toutes ces années passées au service de la population et des élu(e)s successifs, aussi bien à l'accueil du public qu'au service de l'urbanisme ou de l'état-civil, lui ont valu de recevoir la médaille d'OR d'honneur régionale, départementale et communale.

Au fil des ans, elle est devenue la mémoire vivante du Château-Mairie. Une connaissance parfaite du territoire, de ses habitants et leurs familles ce qui était un atout pour le poste occupé durant sa carrière.

Polyvalence, patience et disponibilité sont les principales qualités qui ont fait d'elle une personne d'un grand professionnalisme. Le Conseil municipal l'a remercié pour

la qualité de son travail, une carrière exemplaire avec un engagement qui n'a jamais failli.





Du lundi au jeudi : 8h30 / 12h00 - 14h00 /18h30

Vendredi fermeture à 18h • Samedi fermeture à midi



MOULIN DES GORGES

PERMANENCES DES ELUS

Pierre PESCHIER

Maire

Uniquement sur rendez-vous

Marie-Laure ROPERS I ére adjointe Chargée de la Vie Scolaire et de la Communication Le mardi de 10h à 12h sur rendez-vous

Max DIVOL

2ème adjoint

Chargé du Développement Economique, des Projets Structurants et de la Vie Intercommunale Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous

Nathalie VOLLE

3ème adjointe

Chargée des Travaux et de l'Action Sociale Le lundi de 10h à 12h sur rendez-vous

> **Christian SAPIN** 4ème adjoint

Chargé de la Culture, des Événements, des Associations, du Sport et de la Jeunesse

Le lundi de 10h à 12h sur rendez-vous

Nadine MAIRESSE

5^{ème} adjointe

Chargé des Finances et de l'Administration Communale Uniquement sur rendez-vous

Yves CHARMASSON

Conseiller délégué à l'Urbanisme Le vendredi de 9h30 à 11h sur rendez-vous

Ange BARALE

Conseiller délégué aux travaux Uniquement sur rendez-vous

→ INFOS PRATIQUES

Mairie de Vallon Pont d'Arc I place de la Résistance

Tél: 04 75 88 02 06

www.mairie-vallon.com - info@mairie-vallon.com Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h

Bibliothèque Municipale de Vallon Pont d'Arc

Place Allende Neruda

Tél: 04 75 87 28 11 www.mairie-vallon.com - bibliotheque@mairie-vallon.com

Mardi: 16h - 18h30 Mercredi: 10h -13h et 14h -18h30

leudi: 9h30 - 12h et 16h30- 18h30

Vendredi : 16h -18h30 Samedi: 10h -13h

Office de Tourisme - SPL «Destination Pont d'Arc Ardèche»

Bureau d'infos touristique «Ratière»

Tél:04 28 91 24 10

http://pontdarc-ardeche.fr - info@pontdarc-ardeche.fr Renseignements, activités, festivités, billeterie, bureau SNCF,...

Les établissements scolaires et la crèche

Crèche Les Galopins : 04 75 37 19 39 Ecole maternelle: 04 75 37 13 63 Ecole primaire : 04 75 88 05 75 Collège Henri Ageron : 04 75 88 03 66

Trésor Public

Bd Peschaire Alizon Tél: 04 75 88 03 57 - Fax: 04 75 37 17 84

Espace social Elisabeth Jalaguier

Place Allende Neruda Pôle Social Tél. 04 75 88 15 60

Pôle Service Emploi - Formation
Tél. 04 75 88 17 44 - Fax : 04 75 88 17 96

maison.saisonnalite@gmail.com

MSAP (Maison de Service au Public) Tél. 04 75 37 79 96

Communauté de Communes des Gorges

de l'Ardèche

215, Vieille Route du Pont d'Arc Tél: 04 75 37 61 13

www.cc-gorgesardeche.fr - info@cc-gorgesardeche.fr

Déchetterie gérée par le SICTOBA

Chemin Prépaillères - Tél : 04 75 39 06 99

Déchetterie du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h,

sauf les dimanches et jours fériés.

Déchets verts : lundi / mercredi / vendredi et samedi de 8h30 à

Direction de la publication : Mairie de Vallon Pont d'Arc

Réalisation et régie publicitaire : Internet Vallon Crédit photos: Mairie de Vallon Pont d'Arc, Photo07, Associations locales,

Ecoles, Communauté de Communes, SGGA.

Véolia (Compagnie des eaux) Agence de Vallon Pont d'Arc - Route de Ruoms

Tél: 04 75 88 17 28

E.D.F - Tél: 0 800 123 333

E.D.F Dépannage - Tél : 09 72 67 50 07





TEL. 06 18 74 23 51

07150 VALLON PONT D'ARC - G dcr07@outlook.fr



à Vallon Pont d'Arc avec du Miel d'Ardèche

Visite et dégustation gratuites Nous consulter pour les horaires

www.nougaterie-dupontdarc.com

Rond-Point Route de Salavas

07150 Vallon Pont d'Arc - Tel : 04 75 38 46 97







VALLON PONT D'ARC - 04 75 39 70 70

ambulance.ardechoise@orange.fr



Tel: 09 82 44 61 54

m web

création de sites

- √ hébergement √ référencement
- print
 - photocopie A4 / A3
 - scanner A4 / A3

🞵 accessoires

√ téléphonie

(((a)) communication

- √ affiches & flyers
- √ réseaux sociaux
- √ e-réputation photo vidéo drone
- √ informatique

(P) formation

(internet)

bureautique √ web

√ point d'accès

Rue des Écoles 07150 Vallon Pont d'Arc (derrière la Mairie)

www.internetvallon.com



Maçonnerie Générale

© 04 75 94 01 47 06 08 21 48 23 • 06 07 55 18 88



Neuf Rénovation Béton armé Charpente Couverture **Piscine** Taille de pierre

www.elharras-construction.com ehc_07@yahoo.fr

07150 Vallon Pont d'Arc



SAS Solibois Energie

Olivier Courbis ZA Les Estrades - 07150 - Vallon Pont d'Arc

04 75 37 08 67 - www.solibois-energie.com